

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mercredi 9 avril 2025 à 10h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.
Nombre de membres présents à la séance	09	
Nombre de membres représentés	03	
Nombre de membres non représentés	01	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »
Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »
Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ
Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française
M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S.
M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »
M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Tony RENUCCI

DELIBERATION N°8
FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION A LA SORTIE DE L'ETE 2025
POUR LES JOINVILLAIS RETRAITES DE MOINS DE 65 ANS
ET LES ACCOMPAGNATEURS NON JOINVILLAIS RETRAITES

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes chers Collègues,

La sortie d'été 2025, offerte aux seniors Joinvillais par le Centre Communal d'Action Sociale, sera organisée cette année au château de Fontainebleau les 11,12 et 13 juin 2025.

La participation à cette sortie est offerte aux retraités Joinvillais de plus de 65 ans. Un colis gourmand est proposé à la place à ceux qui ne souhaitent pas ou qui ne peuvent pas y participer.

Il arrive toutefois que certaines personnes souhaitent être accompagnées de seniors non Joinvillais ou bien que certains retraités Joinvillais souhaitent participer à ce repas alors qu'ils ont moins de 65 ans. Ils sont toutefois très peu nombreux. Je vous propose de voter un tarif spécifique pour ces personnes, à savoir :

- 55 € pour les retraités Joinvillais de moins de 65 ans
- 65 € pour les accompagnateurs non Joinvillais. Ces accompagnateurs devront toutefois être retraités.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré par :

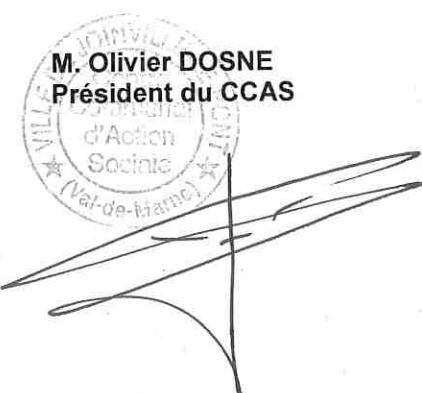
Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Article 1^{er} – décide que les Joinvillais de plus de 65 ans peuvent bénéficier gratuitement, au choix, de la sortie d'été organisée au château de Fontainebleau les 11,12 et 13 juin 2025 ou d'un colis gourmand.

Article 2 – arrête à 55 € le montant de la participation aux frais de cette sortie pour les retraités Joinvillais de moins de 65 ans et à 65 € le montant de la participation aux frais de cette sortie pour les accompagnateurs retraités domiciliés hors de la commune de Joinville-le-Pont.

Article 3 - Autorise le Président du CCAS ou le cas échéant le Vice-Président ayant reçu délégation en vertu de l'article R.123-23 du Code de l'action sociale et des familles, ou le Vice-président le cas échéant en vertu de l'article L.123-6 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS



M. Tony RENUCCI
Secrétaire de séance



Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publié le : **15 AVR. 2025** Fait à Joinville-le-Pont le télétransmis au contrôle de légalité le : **15 AVR. 2025**